

223C0284  
FR0011814938-FS0108

9 février 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**BOOSTHEAT**  
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 9 février 2023, la société par actions simplifiée HBR Investment Group<sup>1</sup> (40 boulevard Henri-Sellier, 92150 Suresnes) a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 février 2023, les seuils de 20% et 15% du capital et des droits de vote de la société BOOSTHEAT<sup>2</sup> et détenir 2 798 878 actions BOOSTHEAT représentant autant de droits de vote, soit 12,53% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société BOOSTHEAT<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Hugo Brugière.

<sup>2</sup> Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 20 septembre 2021.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 22 330 908 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11.

<sup>4</sup> Cf. notamment communiqués de la société BOOSTHEAT des 31 janvier et 7 février 2023.